



2019-03-027-DGS

nomenclature: 7.5.4



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

OBJET : CONVENTION ANNUELLE AVEC LA SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
Mme CORRIHONS	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme PICAT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-03-027-DGS - CONVENTION ANNUELLE AVEC LA SCIC INTERSTICES SUD
AQUITAINE

Monsieur le Maire expose que la SCIC Interstices Sud Aquitaine a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans leur création d'activité en leur permettant de tester les activités envisagées et en les sécurisant. Cet objectif s'inscrit dans une action plus générale d'animation territoriale, de création d'emplois et de développement économique et social. Depuis plus de 15 ans de très nombreux porteurs de projet ont ainsi pu tester leur activité et bénéficier de l'accompagnement des personnels de la SCIC dans les domaines administratif, juridique, commercial et comptable.

En 2017, la SCIC a également pu ouvrir un tiers-lieu qui constitue un nouvel et précieux outil au service des porteurs de projets.

Afin de soutenir la SCIC Interstices dans ses projets, Monsieur le Maire propose de passer une convention définissant les engagements de chacun pour l'année 2019.

Dans le cadre de cette convention, il est proposé d'accorder un soutien financier à la SCIC Interstices Sud Aquitaine, à hauteur de 7 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention 2019 à intervenir entre la Commune de Tarnos et la SCIC Interstices Sud Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2019.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2019

Le Maire

